



Déclaration préalable de la CGT

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les élu-e-s

Cher.es Collègues,

Le 1^{er} juin 2021,

La CGT tient à rappeler la dégradation des conditions de vie au travail des agents de la collectivité, dont cette crise sanitaire a accentué les difficultés.

Dans le même temps, les réformes s'empilent avec un rythme soutenu, dont ces décisions de réorganisation qui génèrent des RPS à tous les niveaux et à toutes les catégories d'agents.

C'est pourquoi, la CGT pour qui la santé et les conditions de travail des salariés a toujours été une priorité, reconnaît le travail effectué par le CHSCT, ainsi que celui de la direction qualité de vie au travail, pour gérer la crise sanitaire malgré les difficultés rencontrées alors que les moyens qui lui sont attribués sont modestes par rapport aux enjeux de la santé de ces agents.

Le travail collectif du CHSCT et de la Direction DVT a permis la mise en place du télétravail, le renfort COVID et la mise en place de divers protocoles : hygiène, présence restreinte dans les locaux, entretien, maintenance ou restauration dans les lycées.

La suppression programmée de l'instance CHSCT est une étape importante de l'accélération de cette dérèglementation. Le rapport Lecocq prévoit la fragilisation des structures en lien avec la santé dans notre collectivité.

En espérant un retour à une vie normale, la CGT demande :

- La mise en place d'un calendrier pour le retour progressif de nos collègues sur leur poste de travail
- Un suivi et une gestion des risques psychosociaux qui pourraient en découler
- Remettre en place les diverses formations sur les risques tels que geste et posture travail sur écran travail en hauteur, risques électriques, sensibilisation amiante..
- Et des formations adaptées aux nouvelles missions
- Il s'agit, pour la CGT, de ne pas oublier pour autant l'attention permanente qu'il faut porter à la prévention et la sécurité au travail des salariés de la collectivité.

Pour terminer, la CGT souhaite que l'ensemble des membres du CHSCT restent vigilants sur le contenu de diverses offres d'emplois apparues sur Vikings émanant de quelques établissements, où certaines missions pourraient nuire à la sécurité des agents, à savoir l'intervention sur les machines pédagogiques, les astreintes pour les personnels logés ainsi que les interventions sur les alarmes la nuit et veilles de weekend...

Merci de votre attention.

Les élus CGT

Synthèse de l'instance

Situation sanitaire

- ASA pour vaccination lycée et site administratif 1H30 avec l'accord hiérarchique et 2 justificatifs. (confirmation RDV et attestation de vaccination)
- les renforts covid prolongés au 25 juin 2021.
- Retour progressif sur site pour les agents placés en télétravail.
- Pour les agents placés en éviction retour en présentiel.

Lingeries mutualisées

- Création de deux lingerie mutualisées.
- Une dans le lycée Simon Laplace et l'autre au lycée Ménendier et seront opérationnels en 2021, avec le recrutement de 3 postes lingerie par site mais avec MOBILITÉ pour les agents qui vont postuler.
- Pour les établissements ERA la lingerie garde ses fonctions en autonomie.
- Les deux lingerie seront dirigées par un RET maintenance+lingerie
- les deux lingerie seront équipées de matériel étudié pour l'ergonomie
- pour le lavage des lavettes lingettes ,rideaux,ect..c'est à la charge de l'établissement (avec une étude qui sera menée pour allouer un petit % de temps)
- le linge fléché éducation nationale ne fait pas partie des missions des agents.
- Un téléphone portable sera mis à disposition pour le transport du linge

Conduites addictives

Le règlement a été adopté. Il sera revu/adapté si cela s'avérait nécessaire.

Mise en place du plan d'organisation de mise en sûreté

Un exercice prévu courant juin sur les deux sites.

- Formation POMS sur Web pour prévoir les exercices. Aujourd'hui 32 % des agents ont répondu à la formation.

Présentation de l'exosquelette

- Le soulagement pour les membres supérieurs est à 100 % mécanique. Le poids de l'exosquelette est de 3 kg et peut supporter 7 kg supplémentaires. La 1e phase de formation et mise en situation nous seront présentés en CHSCT le 12 octobre.
- durée recommandée par jour : 2 heures
- Coût 7000 € pour l'acquisition et la formation.